

La délégation du Canada à l'Assemblée générale

La délégation du Canada à l'Assemblée générale a toujours été dirigée par un membre du gouvernement, habituellement par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et a compté souvent d'autres ministres du cabinet. Les autres représentants et les représentants suppléants sont choisis parmi les sénateurs, les députés, les notabilités de la vie publique et universitaire canadienne, et les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, y compris le représentant permanent à New-York. Ces représentants et suppléants sont les porte-parole du Canada à l'Assemblée générale et dans ses sept commissions. Généralement, des observateurs du parti gouvernemental et des principaux partis de l'opposition assistent aussi aux réunions. Ils n'ont pas de fonctions précises, mais reçoivent ainsi l'occasion de se familiariser avec la procédure des conférences internationales et avec les questions débattues à l'Assemblée. Les membres de la délégation sont aidés par des conseillers tirés de la mission permanente à New-York et du Ministère à Ottawa. Du personnel sténographique et administratif est fourni également par la mission permanente et le Ministère.

La mission permanente

Le Canada maintient une mission permanente au siège des Nations Unies à New-York; un représentant permanent ayant le rang d'ambassadeur est aidé par un personnel officiel et administratif. Toute l'année, la mission permanente participe aux travaux des divers organismes secondaires des Nations Unies, y compris les comités, commissions et institutions de l'Assemblée générale et les commissions spéciales du Conseil économique et social; la mission permanente envoie des rapports sur ces travaux. Lorsque le Canada est membre du Conseil économique et social, la mission est chargée des intérêts canadiens dans cet organisme aussi. Le représentant permanent du Canada assiste en outre aux séances du Conseil de sécurité. (Le Canada est membre pour 1958-1959.) Ainsi le bureau de New-York a-t-il des fonctions générales de négociation et d'information sur les questions qui peuvent être débattues à l'Assemblée.

Les instructions données à la délégation

Même avant que l'ordre du jour provisoire d'une session ne soit diffusé à la mi-juillet, on commence à établir les grandes lignes de la politique canadienne sur les points qui y figurent. Le ministère des Affaires extérieures consulte d'autres ministères à Ottawa qui peuvent s'intéresser aux points qui seront probablement discutés.

Pendant que ces discussions se poursuivent, des instructions détaillées pour la délégation du Canada à l'Assemblée générale sont préparées sur chaque point de l'ordre du jour. Ces instructions comportent un historique de la question (si elle a déjà été posée à l'Assemblée générale), un résumé de la politique précédente du Canada en la matière et une description de tout élément nouveau qui a paru et qui exercerait une influence sur le point de vue canadien au cours de la prochaine session. On fait quelque effort pour prévoir comment le point sera présenté et l'on offre des conseils permettant à la délégation du Canada de voter conformément à la politique canadienne à ce sujet